

**Décision n° 2013/ 05-07 relative  
à l'habilitation de l'Institut supérieur d'agriculture de Lille  
(ISA de Lille)  
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé par la voie de  
l'apprentissage**

Objet :

Dossier de catégorie B : renouvellement d'une habilitation arrivant à terme hors calendrier national périodique
---

- Vu la demande présentée par l'ISA de Lille le 5 juillet 2012,
- Vu le rapport établi par Bernard Roman-Amat (rapporteur principal) et Sandrine Javelaud (membre de la CTI), et présenté en réunion plénière de la CTI le 14 mai 2013,
- Entendu le directeur, Christophe FACHON, et le directeur des études, Bernard PERMANNE

**La Commission des Titres d'ingénieur a adopté la présente décision:**

**1/ Présentation de l'école**

L'Institut supérieur d'agriculture de Lille (ISA Lille) offre une formation d'ingénieur dans les domaines de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de l'environnement et de l'aménagement paysager. Cette formation est sanctionnée par un diplôme d'ingénieur sans spécialité : ingénieur diplômé de l'ISA de Lille en formation initiale, soit sous statut étudiant (132 diplômés en 2011), soit sous statut apprenti (premiers diplômés en 2013). Les secteurs d'emploi des ingénieurs diplômés sont d'une part les agrofournitures (secteur de la production agricole au sens large) et d'autre part les industries agro-alimentaires.

Depuis 2009, la formation dans le domaine du paysage est complètement intégrée dans l'institut qui délivre ainsi, par la voie de l'apprentissage et de la formation continue, le titre d'ingénieur diplômé de l'ISA de Lille, spécialité « *aménagement paysager de l'espace* », en partenariat avec l'UNEP (38 diplômés en 2011).

Le 20 décembre 2012, l'ISA de Lille s'est associé avec les deux autres écoles d'ingénieur de l'Université catholique de Lille pour former le « groupe HEI, ISA, ISEN ». Dans ce nouvel ensemble, les trois établissements conservent leur identité, leurs instances de gouvernance, leur budget et leur diplôme. L'élaboration de la stratégie du nouveau groupe est en cours, sur des bases de transdisciplinarité, d'innovation et d'ancrage international.

**2/ Formation d'ingénieur ISA (sans spécialité) par la voie de l'apprentissage**

L'institut supérieur d'agriculture de Lille a été habilité par la CTI le 12 janvier 2010, pour trois ans, à étendre à la voie de l'apprentissage la préparation conduisant au diplôme d'ingénieur sans spécialité. L'institut a demandé le renouvellement de cette habilitation à compter de la rentrée 2013.

**3/ Synthèse de l'évaluation**

L'institut a bien mis en application les recommandations émises par la CTI après l'audit de 2009 ; son CA et sa direction renouvelés l'ont doté d'une stratégie ambitieuse et claire ; il progresse en matière de structuration de la recherche et il met en place le système qualité de ses formations.

En ce qui concerne la formation d'ingénieurs (sans spécialité) par apprentissage, la CTI a noté les points suivants :

#### **Points forts**

- Une formation fermement portée par la direction, soutenue par le corps enseignant et les entreprises
- Une formation répondant à une forte attente d'un tissu dense d'entreprises, au niveau régional et même plus largement
- Un bon soutien de la région et du CFA FORMASUP
- Une filière de recrutement spécifique
- Une formation intégralement en trois ans avec un rythme d'alternance bien équilibré et une approche pédagogie inductive et pédagogie par projet
- La fourniture aux apprentis d'un accompagnement rapproché
- Un séjour obligatoire de 8 semaines à l'étranger

#### **Points faibles**

- Une fiche RNCP à mettre à jour (étudiants et apprentis)
- La définition incomplète des compétences à acquérir en entreprise
- Des unités d'enseignement ne donnant pas lieu à la délivrance d'ECTS , en institut comme en entreprise
- Un recrutement qui semble faire progressivement une place accrue à des étudiants de niveau bac +3 avec des critères de sélection qui doivent être précisés
- La part des sciences, de base et de spécialité, qui paraît trop faible
- L'enseignement de l'anglais qui ne semble pas adapté au niveau B2 que doivent atteindre tous les apprentis
- L'absence de système qualité pour la formation
- Une exposition des apprentis à la recherche qui paraît très limitée
- La charge de travail des tuteurs mal maîtrisée par l'organisation de la formation
- L'intégration des apprentis dans l'école, et des diplômés dans l'association des anciens encore incomplète.

#### **Opportunités**

- Le rapprochement fort des trois entités « HEI-ISA-ISEN » ouvre de nouveaux horizons notamment en matière de formations multidisciplinaires et d'initiation à l'innovation.

#### **4/ Décision de la CTI**

En conséquence, la Commission des titres d'ingénieur émet une décision de renouvellement, pour une durée **restreinte à 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013**, de l'habilitation de l'Institut supérieur d'agriculture de Lille à délivrer le titre d'ingénieur diplômé de l'institut supérieur d'agriculture de Lille, en formation initiale sous statut d'apprenti.

Cette décision s'accompagne des recommandations suivantes :

Dans les plus brefs délais :

- actualiser la fiche RNCP du diplôme d'ingénieur (sans spécialité) de l'ISA ;
- mettre en place, en conformité avec la fiche RNCP actualisée, de nouvelles grilles d'évaluation des compétences à acquérir en entreprise ;

- mettre en place le système qualité de la formation d'ingénieurs, notamment en modifiant l'évaluation des apprentis
- délivrer des ECTS à toutes les unités d'enseignement, y compris pour les périodes en entreprise

Et dans les trois ans à venir :

- veiller à ce que le recrutement concerne une part majoritaire de jeunes de niveau bac +2 , provenant de l'extérieur de l'ISA ;
- maintenir et si possible augmenter le taux de sélection à l'entrée ;
- renforcer l'enseignement de l'anglais
- renforcer la part des sciences de base (hors informatique) et de spécialité dans la formation ;
- mettre davantage les apprentis en contact avec la recherche ;
- faire aboutir la constitution d'une association unique des ingénieurs diplômés de l'ISA ;
- gérer le rapprochement avec HEI et ISEN pour produire le maximum de valeur ajoutée.

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 14 mai 2013

Approuvé en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 11 juin 2013

Le président

Philippe MASSÉ

